

AVIS DE PUBLICATION
REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DE LA SALLE « JEAN DOYEN »
DE LA MAISON DE VILLAGE DE POMMEROEUL

Le Bourgmestre de la Commune de Bernissart, conformément aux articles L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, informe la population que le Conseil communal, en sa séance du 31 mai 2021, a décidé d'établir, pour une durée indéterminée, le règlement suivant :

Occupation de la salle « Jean Doyen » de la Maison de Village de Pommeroedul

Cette délibération a été approuvée par Arrêté ministériel le 08 juillet 2021. Le texte intégral de la délibération peut être consulté au Centre Administratif du Préau (CAP) - service secrétariat communal, 76 rue du Fraity à Bernissart, les jours ouvrables de 7h15 à 11h15.

Le présent règlement entrera en vigueur le premier jour de sa publication.

BERNISSART, LE 16 JUL. 2021

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,


Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,


Roger VANDERSTRAETEN